

## Documents à retourner – Groupe Alpin Junior 2025-2026

Chaque athlète sélectionné dans le groupe Alpin OJ pour la saison 2025-2026 doit impérativement :

✓ **Lire et signer les documents suivants :**

1. Règlement Ski Romand
2. Charte de l'athlète
3. Contrat de location des tenues Ski Romand

✎ Ces documents doivent être signés par l'athlète et son représentant légal, puis  
✉ envoyés par email à [info@ski-romand.ch](mailto:info@ski-romand.ch)

📅 **Délai de retour : 30 avril 2025**

---

📅 **DATES IMPORTANTES À RETENIR**

- **Soirée de lancement** nouvelle saison (pour les parents) → *6 mai 2025*
- **CleanUp Day** → *17 mai 2025*
- **Fête du Ski Romand** → *21 juin 2025*

## Règlement Ski Romand Alpin Juniors – Saison 2025-2026

Chers parents, cher athlète,

Félicitations pour ta sélection parmi les cadres de Ski Romand !

Être cadre de l'équipe régionale représente un engagement important, de la part de l'athlète et de ses parents. C'est aussi être un exemple pour les autres compétiteurs, comme pour le grand public.

### Cotisation et paiements

L'acceptation de la sélection implique que la cotisation est due

- Groupe A : CHF 4'500.-
- Groupe B : CHF 1'700.-

A ceci, s'ajoute pour tous les groupes, l'opération fondue, soit la commande de 30 paquets à vendre pour un total de CHF 480.- (récolte de fond *pour l'association*) et la location de la tenue Ski Romand obligatoire pour CHF 300/saison.

En cas de retrait suite à une blessure ou maladie, la règle suivante s'applique :

Trimestre commencé = trimestre payé. Soit un retrait pendant

1. Trimestre du 01.05.2025 au 31.07.2025, le quart de la cotisation sera dû
2. Trimestre du 01.08.2025 au 31.10.2025, la moitié de la cotisation sera due
3. Trimestre du 01.11.2025 au 31.01.2026, les trois quarts de la cotisation seront dus
4. Trimestre du 01.02.2026 au 30.04.2026, la cotisation est due en entier.

Une note du médecin justificative sera demandée.

L'opération fondue est due dans son entier dans tous les cas.

*Exemple : retrait le 15 août avec note du médecin : la moitié de la cotisation est, à payer pour le + opération fondue en entier.*

La cotisation doit être réglée au plus tard avant le **30 septembre 2025**.

**Les frais de camps sont payables d'avance.** Les montants seront communiqués environ 2 semaines avant avec la convocation. Les frais de camps peuvent aussi être payés par tranche mensuelle, toujours à l'avance.

### Droit à l'image et réseaux sociaux

Nous sommes éventuellement amenés à filmer les enfants ou à les prendre en photos dans l'exercice de leur sport. Nous serions reconnaissants de nous autoriser à le faire et à utiliser ces images dans le cadre d'une émission de TV, de la campagne de pub d'un sponsor (uniquement pour

récolter des fonds destinés à financer l'association régionale), sur le site de l'association [www.ski-romand.ch](http://www.ski-romand.ch) et sur les réseaux sociaux de Ski Romand.

Dans le cas où l'athlète partage du contenu vidéo ou photo sur les réseaux sociaux, il est d'usage de mentionner les comptes Facebook et/ou Instagram dans la publication ou story.

### **Assurances**

Chaque athlète (famille) doit obligatoirement être au bénéfice des assurances suivantes :

- Une assurance Responsabilité Civile Privée (minimum CHF 5 millions), et à même de couvrir les éventuels dommages involontaires causés par l'athlète.
- Une assurance accident couvrant au minimum les prestations suivantes :
  - Couverture dans toute la Suisse, dans les hôpitaux publics et privés
  - Libre choix du médecin et de l'hôpital
  - Prise en charge intégrale des frais de séjour et de traitement
  - Couverture en Europe en cas d'urgence

Pas obligatoire, mais fortement recommandée :

- Une assurance contre le vol hors du domicile pour les affaires privées des athlètes (vol dans bus ou hôtel).

***Ski Romand ne couvre ni le vol des affaires des athlètes, ni la franchise de leur assurance.***

**Je suis d'accord avec ce qui précède**

Nom et prénom de l'athlète :

---

Nom et prénom du représentant légal :

---

Signature de l'athlète :

---

Signature du représentant légal :

---

Lieu et date : \_\_\_\_\_

## Charte de l'athlète - SAISON 2025-26

Cher Athlète,

Nous sommes très heureux de te compter parmi nos cadres.

Tu es un exemple pour tes camarades et les jeunes de ta génération. Pour travailler sur de bonnes bases, nous avons défini un certain nombre d'engagements respectifs listés ci-dessous :

### Engagements de Ski Romand

- T'offrir des entraînements et un suivi professionnel
  - Pistes
  - Matériel
  - Suivi technique
  - Suivi en condition physique
  - Orientation tactique (choix des courses, stratégie, ...)
- S'efforcer d'assurer au maximum ta sécurité au cours des transports.
- S'efforcer d'assurer au maximum ta sécurité au cours des entraînements.
- Concilier le mieux possible tes entraînements avec tes impératifs scolaires.
- Offrir un niveau de dialogue satisfaisant entre les entraîneurs, toi, tes camarades, tes parents et les responsables de l'association.
- Tenir compte de ton avis.

### Tes engagements

- Suivre les indications et la planification établies par ton entraîneur (ski et condition physique).
- Participer au minimum à 80% des entraînements. En cas de force majeure, annoncer et justifier les absences auprès de ton entraîneur.
- Discuter et planifier les éventuels entraînements supplémentaires avec ton entraîneur.
- Être ponctuel à chaque rendez-vous (entrée en camp, début d'entraînement, séances, etc.).

- Respecter l'avis des entraîneurs ; en discuter avec eux si tu n'es pas d'accord (la notion de respect est centrale pour notre travail. Les entraîneurs te respectent. Tu dois les respecter aussi).
- Représenter dignement notre association ton comportement et ton habillement, dans le cadre des activités sportives et dans la vie de tous les jours.
- Respecter le règlement relatif aux tenues en annexe.
- Respecter le matériel d'entraînement ou tout matériel d'un lieu public comme un hôtel ou un restaurant, le cas échéant, annoncer immédiatement tout dégât à ton entraîneur.
- Le comportement avec les bus se doit d'être irréprochable (sécurité, ordre intérieur, carrosserie).
- Ne pas mettre en ligne ou publier de photos, d'articles ou de vidéos qui pourraient nuire à ton image, celle de ton groupe ou de ton association.
- Ne pas fumer, ni prendre aucun produit dopant ou dérivé, pas de boisson alcoolisée, pas de boissons énergisantes et évidemment, pas de drogue.

**Je suis d'accord avec ce qui précède**

Nom et prénom de l'athlète :

---

Nom et prénom du représentant légal :

---

Signature de l'athlète :

---

Signature du représentant légal :

---

Lieu et date : \_\_\_\_\_

## ALPIN - TENUES - SAISON 2025-2026

### Location de la tenue Ski Romand – obligatoire

Un montant de CHF 300.- est facturé annuellement pour la location de la tenue de Ski Romand (veste, pantalon, softshell).

L'athlète s'engage à en prendre soin en l'entretenant régulièrement et en la traitant avec précaution.

Les vêtements loués peuvent être échangés en cas de problème de taille, de défaut ou d'usure normale. Toutefois, en cas de dommages excédant l'usure habituelle, les réparations ou le remplacement de la tenue seront facturés à l'athlète signataire.  
La tenue est à rendre lorsque l'athlète quitte les cadres.

### ATTENTION, A LIRE ATTENTIVEMENT

#### Sponsors Ski Romand

- Le sponsor principal pour les athlètes de Ski Romand est Raiffeisen.
- Tous les athlètes doivent avoir l'autocollant Raiffeisen sur le casque.

#### Sponsors privés

- Les athlètes peuvent avoir des sponsors privés, mais doivent en **référer à Ski Romand au préalable**.
- Les sponsors privés peuvent être placés uniquement sur les vêtements achetés par les athlètes, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de placer un sponsor sur la veste, la softshell et le pantalon qui sont en location et qui portent les logos de tous nos partenaires et sponsors principaux.  
Il est donc possible d'ajouter un sponsor privé sur la doudoune, le t-shirt, le sweatshirt ou encore le short.
- Un second logo (Swiss-Ski, sponsor privé ou autre) peut figurer sur le casque, mais il doit être mis sur le côté du casque et sa taille doit être inférieure à la moitié de celle du logo Raiffeisen.
- Les sponsors privés ne peuvent pas exercer d'activité dans les domaines similaires à ceux de Ski Romand. Nous nous sommes engagés à une exclusivité de la branche envers nos sponsors principaux.

### Podiums, remises des prix :

Un couvre-chef (casquette, bonnet, bandeau, casque) avec le logo Raiffeisen ainsi que, le port de la veste, softshell ou pull Ski Romand sont obligatoires **pour toutes les remises de prix**, nationales, inter-régionales et régionales.

Nous espérons que votre enfant aura du plaisir à participer au groupe et vivra avec Ski Romand une expérience sportive positive.

### Je suis d'accord avec ce qui précède

Nom et prénom de l'athlète :

---

Nom et prénom du représentant légal :

---

Signature de l'athlète :

---

Signature du représentant légal :

---

Lieu et date : \_\_\_\_\_